

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 17 février 2017	N° 2017-105

Convocation du 10 février 2017

Aujourd'hui vendredi 17 février 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Brigitte COLLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
M. Pierre LOTHaire à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Nathalie DELATTRE jusqu'à 10h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Andréa KISS à partir de 11h25
M. Michel HERITIE à M. TURON à partir de 11h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Cécile BARRIERE jusqu'à 10h10
Mme Arielle PIAZZA à M. Yohan DAVID à partir de 11h15
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 10h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h25
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h25
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH jusqu'à 10h55

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 17 février 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	N° 2017-105

Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de l'estuaire de la Gironde pour les années 2016-2022 - Cofinancement Fonds européen de développement régional (FEDER) - Approbation - Décision - Autorisation

Monsieur Kévin SUBRENAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la gestion territoriale des risques d'inondations fluviomaritimes, il est apparu indispensable que Bordeaux Métropole porte une démarche de réduction de la vulnérabilité de son territoire. Bordeaux Métropole s'est alors engagée aux côtés du Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire (SMIDDEST) pour élaborer le Programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) de l'estuaire de la Gironde 2016-2022, labellisé le 5 novembre 2015.

La stratégie du PAPI sur la Métropole s'articule autour de deux grandes composantes :

- des actions de prévention (amélioration de la connaissance, sensibilisation, préparation à la gestion de crise, amélioration de la prévision et de l'alerte, réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, réflexions à long terme sur l'intégration du réchauffement climatique),
- des travaux de confortement des digues à hauteur constante sur les secteurs à forts enjeux humains et économiques et de restauration du réseau de ressuyage (jalles) des marais.

Parmi les actions prévues dans le cadre du PAPI, plusieurs sont éligibles à un financement européen sur trois axes différents :

- prévention, sensibilisation et amélioration de la connaissance :

- action 2.2. : amélioration de l'outil Ramsès et de la surveillance des crues

Aujourd'hui, le centre de télécontrôle Ramsès dispose de 6 sondes en temps réel (Bordeaux centre, Saint-Louis-de-Montferrand, Bordeaux Nord, Bègles, Bordeaux Saint-Jean, Bordeaux Bir Hakeim) mais seule la sonde située à Bordeaux centre bénéficie d'un développement permettant d'avoir la tendance des deux prochaines marées.

Il s'agit d'améliorer cet outil en installant deux nouvelles sondes de mesures en temps réel permettant de couvrir la majeure partie du territoire. Il s'agit également d'installer des inclinomètres pour connaître l'état d'ouverture et de fermeture des principaux ouvrages de protection des ruisseaux et des jalles en lien avec la Garonne et la Dordogne.

- gestion de crise et systèmes d'alerte :

- action 3.1. : aide à l'élaboration et à l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)
Bordeaux Métropole proposera des outils (élaboration de cartographies de risques et des enjeux, guides d'élaboration des PCS, groupes de travail) aux communes afin de les inciter à réaliser ou à améliorer leurs PCS sur le volet inondation. De même, Bordeaux Métropole cherchera à harmoniser les différents PCS, et proposera des pistes de mutualisation des équipements en cas de crise,
- action 3.2. : amélioration de la gestion de crise et de l'alerte sur Bordeaux Métropole
L'action se décompose en trois étapes : Prévision et alerte, Préparation à la crise et Intervention lors de la crise.

- actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes :

- action 5.2. : analyse et réduction de la vulnérabilité des bâtiments et infrastructures des collectivités face aux inondations - Diagnostic

L'interruption des établissements avant, pendant l'inondation et durant la phase de reconstruction représente une menace pour les populations, l'économie et les territoires.

L'action consiste à mener une campagne de diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments des collectivités situés en zone de risque d'inondation. L'objectif est par ailleurs d'avoir un bilan précis de la vulnérabilité réelle et de réduire celle-ci via un diagnostic spécifique assorti de recommandations techniques et organisationnelles.

- action 6.3. : reconquête de l'espace de mobilité de la jalle de Blanquefort

L'étude de dangers des digues de la jalle de Blanquefort préconise d'étudier la possibilité de reculer les digues de protection contre les inondations et de diminuer leurs pentes, afin de les sécuriser. Cette étude permettra donc d'étudier le bassin-versant dans son ensemble en travaillant à la fois sur la sécurisation des digues et sur la reconquête d'un espace de mobilité du cours d'eau (réduction de la vitesse d'écoulement des eaux de l'amont vers l'aval, reconnexion de zones humides, etc.).

Cette action peut également être cofinancée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil départemental de la Gironde.

- action 7.6. : site pilote de protection / compensation du bourg de Saint-Louis de Montferrand

Le bourg de Saint-Louis-de-Montferrand constitue le site le plus vulnérable de l'agglomération bordelaise amenant Bordeaux Métropole à mener une réflexion prioritaire sur sa protection pour l'événement de référence « Tempête 1999 + 20 cm ». Le projet consistera à une rehausse de l'ouvrage à 5,50 m NGF couplée à une compensation au sud et au nord du bourg.

L'objectif est de mener l'ensemble des études nécessaires à la définition de ce projet en concertation avec les acteurs concernés et de lever l'ensemble des préalables (enquête parcellaire, mise en place d'une servitude de sur-inondation, études écologiques, études réglementaires, études de maîtrise d'œuvre) avant la réalisation des travaux. Il s'agit d'expérimenter une zone de sur-inondation (zone d'expansion des crues compensatoires).

Par délibération n°2015-330 du 29 mai 2015, vous avez adopté le Programme d'actions de prévention des inondations 2016 à 2022, il s'agit désormais d'approuver le plan de financement prévisionnel des actions éligibles à un financement européen.

En complément de l'Etat, l'Union européenne, au titre de Programme Opérationnel Aquitain FEDER-FSE 2014-2020 – objectif 4.5. « Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau » peut cofinancer des projets qui visent au renforcement des connaissances, à l'élaboration des stratégies d'adaptation et de prévention et à la mise en œuvre opérationnelle de ces stratégies. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil départemental de la Gironde peuvent cofinancer l'action spécifique à la reconquête de l'espace de mobilité de la jalle de Blanquefort (n°6.3).

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Dépenses		Ressources		
Nature de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Prévention, sensibilisation et amélioration de la connaissance		Union européenne	289 000 €	27 %

2.2. Amélioration de l'outil Ramsès et de la surveillance des crues	110 000,00 €	(FEDER)		
Gestion de crise et système d'alerte				
3.1 Aide à l'élaboration et à l'harmonisation des PCS	50 000,00 €	Etat (FPRNM)	420 040 €	39 %
3.2 Amélioration de la gestion de crise et de l'alerte sur Bordeaux Métropole	75 000,00 €	Agence de l'eau	95 760 €	9 %
Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes				
5.2 Analyse et réduction de la vulnérabilité et propositions d'adaptation des bâtiments et infrastructures des collectivités	50 000,00 €	Total ressources	850 400€	79 %
6.3 Reconquête de l'espace de mobilité de la jalle de Blanquefort	190 000,00 €	Bordeaux Métropole	224 600 €	21 %
7.6. Site pilote de protection/compensation du bourg de Saint-Louis de Montferrand et le secteur économique des Guerlandes	600 000,00 €			
Total	1 075 000,00 €	Total	1 075 000 €	100 %

Si l'un des cofinancements devait être moindre, Bordeaux Métropole prendra à sa charge la différence.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5217-2 ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 56 et 59 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTre) ;

VU la circulaire du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 12 mai 2011 relative à la labellisation et au suivi des projets « PAPI 2011 » et opérations de restauration des endiguements « PSR » ;

VU la délibération n°2015-330 du 29 mai 2015 adoptant le Programme d'actions de Prévention des Inondations ;

VU la délibération n°2016-336 du 27 mai 2016 adoptant les termes de la convention financière cadre relative au PAPI de l'estuaire de Gironde pour les années 2016 à 2022 ;

VU la convention cadre relative au Programme d'actions de Prévention des inondations (PAPI) de l'Estuaire de la Gironde pour les années 2016 à 2022 signée le 4 juillet 2016

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il est nécessaire pour Bordeaux Métropole de solliciter des financements pour mener à bien les actions du PAPI ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet indiquant les participations sollicitées

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les conventions à venir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits ouverts au budget principal :

- En fonctionnement : Chapitre 74 – Articles 74788, 7471, 7472, et 7477,
- En investissement : Chapitre 13 – Articles 1318, 1311, 1312, 1313 et 1317

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 17 février 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 FÉVRIER 2017	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,
PUBLIÉ LE : 23 FÉVRIER 2017	Monsieur Kévin SUBRENAT